

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **23 (1887)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

XXIII^e Année.



15 MAI 1887.

N^o 10.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Séance du Comité central, à Ouchy. — Nécrologie. — La mission éducative de l'école populaire. — Cartes historiques. — Raccordement de l'école primaire et des établissements secondaires. — Revision de la loi scolaire : fonctions d'église. — Travaux manuels. — Bibliographie. — Partie pratique : dictées et problèmes d'examens.

SESSION DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE, A LAUSANNE

Le dimanche 24 avril, siégeait à l'hôtel d'Angleterre, à Ouchy sous Lausanne, le Comité central de notre *Romania*. Il était au grand complet, si l'on en excepte le délégué du Valais. Le représentant de la Suisse allemande, M. Gunzinger, directeur de l'École normale de Soleure, assistait à la séance, honorée de la présence de M. le conseiller d'Etat Ruffy, directeur de l'Instruction publique du canton de Vaud, président d'honneur de notre Société. M. Roux, directeur des Ecoles de la ville de Lausanne, présidait la séance. Ce dernier, après avoir souhaité la bienvenue à ses collègues, donne un regret à M. l'inspecteur Sauser, dont la mort prématurée a contristé tous ceux qui avaient eu l'occasion de connaître cette nature intelligente et loyale.

La situation financière de la Société fait ensuite l'objet des rapports ordinaires. M. Beausire, caissier-gérant, donne connaissance de l'état de la caisse de secours, dont le fonds est de 2000 francs environ et qui a permis au Comité de venir en aide à plusieurs collègues dans le besoin.

M. Beausire indique le nombre des sociétaires ou abonnés à *l'Educateur* et qui se monte à 1400 environ. Il y a augmentation sur celui des sociétaires de l'année dernière qui s'élevait à près de 1200.

Ces abonnés se répartissent de la façon suivante :

Vaud	717
Neuchâtel	194
Genève	146
Jura bernois	135
Fribourg	31
Valais	4
Suisse allemande	51
Etranger	114
Echanges	78

M. Daguet, rédacteur en chef, met sous les yeux du Comité central les articles dont l'insertion lui paraît offrir des inconvénients en raison de leur étendue ou d'autres circonstances et soumet un projet de règlement pour la disposition des matières.

La question des échanges occupe un moment l'assemblée. Ces échanges sont nombreux et tendent à le devenir davantage. Une foule de journaux français, allemands, italiens, espagnols, belges, hollandais, roumains ont obtenu ou demandent l'échange avec *l'Educateur*. Tous ne sont pas également utiles ou instructifs, mais tous contribuent à faire connaître le mouvement pédagogique de la Suisse française à l'étranger.

Le rédacteur en chef saisit l'occasion qui lui est offerte de remercier tout particulièrement M. Roulin, le sous-rédacteur, pour les soins minutieux qu'il apporte à la correction des épreuves et qui diminuent son regret de ne pas en recevoir deux comme autrefois.

L'époque du Congrès, qui devait avoir lieu en 1888, est ajournée, sur la demande du Comité directeur et du consentement unanime, à l'année 1889. Il résulte de là que le choix des questions qui feront l'objet des discussions du prochain Congrès de Lausanne a été ajourné également à la prochaine réunion du Comité central.

Cet ajournement aura entre autres heureux effets, celui de permettre une étude plus attentive de la revision des statuts, qui doit occuper le prochain Congrès.

La question de la rétribution à accorder aux collaborateurs donne lieu à une discussion qui aboutit à remettre la chose au Comité directeur. Il va de soi que tous les articles n'ont pas la même valeur et qu'il y a lieu à faire une distinction entre les articles de fond et ceux qui sont écrits au courant de la plume.

La Commission examinatrice des comptes a approuvé ceux du Comité de Porrentruy, en recommandant l'économie pour l'avenir.

Telles sont les principales affaires qui ont été traitées dans la session du Comité central et dont nous ne pouvons offrir ici qu'un exposé sommaire.

La séance a été, comme de coutume, suivie d'un modeste repas assaisonné de toasts, qui témoignaient tous de la confiance qu'inspire le Comité directeur de Lausanne et de la satisfaction qu'éprouvent les délégués de voir la direction de la Société remise en si bonnes mains. Quelques chants empreints d'un ardent patriotisme ont achevé d'imprimer à la réunion un cachet de cordialité, qui est le meilleur démenti donné aux pronostics des partisans intéressés du séparatisme.

Dans l'impossibilité de rendre le sens des discours qui ont été prononcés, qu'il nous suffise de dire qu'on a entendu avec le plus grand plaisir le chef de l'Instruction publique du canton de Vaud, le siège actuel de la Société romande et le plus important des cantons français, témoigner de sa vive sollicitude pour l'œuvre de la Société romande, pour l'instruction populaire et l'avenir de la classe enseignante.

ALEXANDRE DAGUET.

NÉCROLOGIE

Le canton de Berne et la Suisse ont perdu en M. Niggeler, celui qu'on nommait le *Père des gymnastes*, un de leurs hommes d'école les plus populaires, les plus utiles au progrès des exercices corporels.

On avait célébré, il y a peu de temps, son cinquantenaire et on avait admiré les apparences de santé et de force de cet instituteur émérite. Mais c'étaient là des apparences trompeuses.

Gymnaste praticien et théoricien consommé, M. Niggeler était encore un citoyen ardent en politique de l'Ecole de Jacques Stämpfli, le radical bernois par excellence.

Les écoles populaires remplissent-elles suffisamment leur mission éducative pour former le caractère des élèves ? ¹

A son origine, l'école populaire n'avait à enseigner que la lecture et l'écriture. Ce modeste programme s'augmenta bientôt des éléments de la langue maternelle et du calcul, et ces quatre objets fondamentaux de

¹ Nous commençons aujourd'hui la publication d'un intéressant mémoire qui devait être communiqué au congrès de Porrentruy sur la question importante de la culture morale. Notre vif regret qu'il ne l'ait pas été nous fait un devoir de lui donner une place dans notre Revue. Car, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion d'en faire l'observation, la question est loin d'avoir été épuisée et ne le sera jamais !
(Note du rédacteur en chef.)

l'enseignement formèrent ce que l'on appela longtemps le *carré des écoles primaires*. Mais à mesure que se développèrent les sciences et les besoins sociaux, le premier programme scolaire reçut, dans la plupart des Etats de l'Europe, un accroissement considérable. Aujourd'hui, il a pris des proportions qui ne semblent pas en rapport avec l'intelligence du jeune âge et surtout avec le temps consacré aux études primaires. Il comprend :

- 1° Le français :
 - a) La lecture expressive, avec explication du sens des mots et des phrases, et compte rendu ;
 - b) La récitation, en tenant compte de l'articulation, de la prononciation et de l'intonation ;
 - c) La grammaire française et l'orthographe ;
 - d) Des exercices de composition.
- 2° L'écriture, à laquelle on rattache la rédaction d'actes civils et usuels, des modèles de comptes, des factures, des lettres d'affaires, etc.
- 3° L'arithmétique complète.
- 4° Des notions élémentaires de géométrie appliquée à la mesure des surfaces et des volumes et à l'arpentage.
- 5° Le dessin de figures et de solides géométriques, la représentation d'objets usuels.
- 6° La géographie de la Suisse ; l'Europe avec détails ; notions générales sur les autres parties du monde.
- 7° L'histoire nationale.
- 8° L'instruction civique : notions générales ; notions élémentaires sur la constitution cantonale et la constitution fédérale.
- 9° Le chant et la théorie musicale.
- 10° La gymnastique.
- 11° La couture, pour les filles.
- 12° L'agriculture, dans les écoles rurales.

De plus, il est recommandé de faire lire de préférence des morceaux ayant trait à la *morale*, à l'histoire, à l'*hygiène*, à l'*histoire naturelle*, à l'*agriculture*, à l'*industrie*, etc. Dans certains cantons, on ajoute encore les premiers éléments de *l'une de nos langues nationales*. Presque partout, on réclame une série d'*exercices spéciaux* destinés à perfectionner les organes des sens. Enfin, dans plusieurs villes, et même à la campagne, on s'apprête à introduire les *travaux manuels* pour les garçons.

Et ce plantureux programme se développe encore chaque jour : ainsi, pour le dessin, qui avait été introduit dans le seul but d'exercer l'œil et la main, on demande aujourd'hui que l'enfant arrive à représenter les objets sur le papier, qu'il dessine d'après nature, qu'il se prépare pour sa profession future. Certains inspecteurs, des commissions scolaires réclament d'enfants de douze ans les détails historiques les plus minimes et jusqu'à l'appréciation des faits. Lorsque l'on prescrit l'instruction civique, il s'agissait de quelques notions faciles sur la famille, la commune et l'Etat. Dernièrement, on posait la question suivante dans une école primaire : « Combien de jurés un accusé peut-il récuser¹ ? »

Dans de telles conditions, faut-il s'étonner si la plupart des instituteurs affirment que ce programme ne peut être convenablement rempli et que, forcés de lui donner tout leur temps, toute leur sollicitude, *ils négligent nécessairement l'éducation morale*. Faut-il s'étonner si le corps enseignant

¹ Cette question est de celles qui ne devraient pas même trouver leur place dans une école secondaire.

primaire est unanime à demander que l'on prolonge le plus possible la durée de la fréquentation obligatoire, que l'on multiplie les moyens de discipline en les rendant plus efficaces par une sanction quelconque ?

Le programme ! C'est l'éternelle question qui se pose constamment dans nos congrès.

Pour les pédagogues, l'enseignement proprement dit ne constitue qu'une partie de la tâche des écoles populaires. A la fin du siècle dernier, Lakanal, en France, Stapfer, Pestalozzi, en Suisse, cherchèrent, par l'emploi de méthodes rationnelles, à faire servir l'étude à la culture systématique des facultés intellectuelles et morales de l'enfance. Rousseau, en se basant sur la nature de l'homme, le père Girard, appuyé en outre sur l'Evangile, tous les pédagogues qui les ont suivis, et spécialement l'Ecole allemande, comme actuellement les écrivains et les philosophes anglais, tous demandent que l'enseignement des premières notions serve en premier lieu à former le caractère de l'homme et du futur citoyen.

C'est ce que l'on a rendu par ces mots :

« Bien penser, en vue de bien agir. »

C'est aussi ce que l'illustre instituteur fribourgeois exprimait excellemment par l'épigraphe de son Cours éducatif de langue maternelle :

» Les mots pour les pensées ;

» Les pensées pour le cœur et la vie ; »

c'est enfin ce que la loi entend par cette prescription : « L'instruction doit être éducative. »

En ceci, comme dans la plupart des cas, la loi n'a fait que sanctionner l'opinion et les mœurs : on demande très généralement que l'école populaire pose les bases d'une solide éducation, celle qui résulte d'un ensemble de bonnes habitudes, celle qui forme l'homme vertueux, le citoyen austère et dévoué que réclament nos institutions républicaines¹. Aux yeux de tous, l'école doit éveiller, rectifier, diriger la pensée, reculer l'horizon intellectuel et moral, fortifier la volonté pour le Bien, le Beau et le Vrai ; car, comme le dit G. Girard,

» L'homme agit comme il aime ;

» il aime comme il pense. »

Ayant reçu un être pour ainsi dire brut, l'école doit rendre à la famille, à la société un homme dont le cœur et l'esprit soient suffisamment préparés à la lutte pour l'existence. *La formation du caractère* est considérée comme le résultat, le couronnement de la culture harmonique des facultés du « novice de la vie. »

Le caractère n'est pas chose aisée à définir. Selon Littré, c'est « ce qui, au moral, distingue une personne d'une autre : Les facultés morales opposées aux facultés intellectuelles. » Larousse ajoute à la même définition : « Les habitudes déterminent peu à peu le caractère. Le caractère est cette combinaison plus ou moins variable de passions en puissance chez chacun de nous. Dupinay-de-Verrepierre entend par le caractère ce qui distingue une personne des autres sous le rapport moral et intellectuel. M. E. Legouvé, affirme que les éducations sans but fixe font les caractères sans force, et Casanova estime que ce qui constitue le caractère, c'est l'esprit et le cœur.

¹ On a ajouté : « former le chrétien » mais presque partout, aujourd'hui, on tend à laisser à l'Eglise ce qui lui appartient. Elle peut continuer utilement et avec grand succès la noble tâche de l'Ecole, si elle n'est pas absorbée par le souci d'imposer ses croyances. Il semble que le programme scolaire genevois est plus pratique sur ce point, en prescrivant dès le 4^e degré (enfants de 10 à 11 ans) des « entretiens sur des sujets de morale. »

Ainsi, malgré quelques divergences, on semble s'accorder pour considérer la formation du caractère comme le résultat de l'éducation intellectuelle et morale. Cependant, l'éducation physique a aussi son influence sur le caractère : C'est Juvénal qui le dit :

« *Mens sana in corpore sano.* »

L'école n'y a pensé que tardivement ; en revanche, nous faisons maintenant tout ce qui est indispensable à cet égard, par les précautions hygiéniques, par l'enseignement raisonné de la gymnastique, combiné, à la campagne, avec les travaux agricoles, dans les villes, avec les travaux manuels et les promenades scolaires.

En ce qui concerne la culture des facultés intellectuelles, l'attention, l'habitude de la réflexion, les exercices de comparaison et de raisonnement donnent tout le développement nécessaire à la *perception interne*. Ils sont bien rares aujourd'hui, ceux qui négligent la *mémoire*, dont l'emploi a été enfin ramené à des proportions logiques. On en peut dire autant de l'*imagination*, qui trouve un aliment suffisant dans les leçons de lecture, de géographie, d'histoire et dans les exercices d'invention et de composition ; cependant, réagissons-nous dans la mesure du possible contre ce déluge de livres inoffensifs en apparence, dont la domaine est la fiction pure, et qui ne conviennent point aux enfants ? Mais qui pourrait affirmer que l'école exerce une influence suffisante et toujours salutaire sur le *jugement* ou faculté que nous avons d'apprécier les diverses propriétés des corps : (forme, couleur, poids, distance, etc), de juger sainement nos actions, nos idées, nos opinions et celles d'autrui ? La *raison*, qui est un jugement élevé ou supérieur nous permettant de tirer les conclusions qui découlent des faits matériels et des faits psychologiques, ne reçoit pas non plus un développement en rapport avec son importance.

Pour combler cette lacune, il nous faudrait des exercices spéciaux et beaucoup de temps. (A suivre).

Cartes historiques de la Suisse, par J.-S. Gerster.

Dans le corps enseignant du degré classique, il ne manque pas d'hommes d'esprit et de mérite qui trouvent que les cartes historiques sont un objet de luxe. A entendre ces Messieurs, ces cartes doivent être exécutées par les élèves eux-mêmes, sous la direction des professeurs. Au fur et à mesure qu'on commence l'étude d'une nouvelle phase de l'histoire, les élèves seraient appelés à faire la carte du pays tel qu'il était au moment précis de l'époque qu'on va étudier. Le maître pourrait dessiner au tableau et les élèves imiter le maître.

Nous sommes loin de blâmer un maître d'histoire qui procéderait de cette façon. Mais tout d'abord il faudrait que chaque professeur d'histoire sût dessiner, ce qui certainement n'est pas le cas, et jusqu'ici on n'a exigé nulle part d'un professeur de ce genre qu'il maniât le crayon comme la parole et la plume. Que le talent du dessinateur puisse être d'un grand secours pour un historien et un professeur d'histoire en particulier, nous sommes d'autant moins enclin à le contester que nous regrettons presque chaque jour de ne pas posséder ce moyen d'intéresser les élèves et de leur rendre parlantes et intuitives les scènes mémorables de la vie nationale ou de l'histoire des peuples. Mais ce n'est pas, après tout, l'habileté à manier le crayon, quelque utile, quelque attrayant qu'il puisse être, qui fait le vrai professeur d'histoire.

En second lieu, les cartes exécutées par les élèves, en supposant qu'ils aient le temps et la facilité de les exécuter, laisseront presque toujours à désirer au point de vue de l'exactitude, de la correction et du fini du travail. Il faudrait aussi que le temps consacré à l'étude de l'histoire fût plus long qu'il ne l'est aujourd'hui et qu'il ne peut l'être, étant donné le programme si chargé des gymnases et des écoles secondaires ou réales.

M. Gerster, géographe saint-gallois, connu par des travaux qui lui ont valu les suffrages des connaisseurs en cartographie, a donc eu une heureuse idée, selon nous, d'entreprendre le recueil qu'il nous donne et comprenant en huit cartes toutes les principales phases de notre histoire, dans l'ordre suivant :

I. Le pays au temps des Romains.

II. Etablissements des Allemanes, Burgundes, et la domination franque.

III. La Suisse primitive, en 1315.

IV. Les huit anciens cantons en 1412, à l'issue de leur paix de cinquante ans avec l'Autriche.

V. La Confédération des treize cantons après leur reconnaissance de droit au congrès de Westphalie, en 1648.

VI. La République helvétique une et indivisible (1798-1802).

VII. Les dix-neuf cantons de l'Acte de médiation (1803-1815).

VIII. Les vingt-deux cantons depuis 1815.

M. Gerster n'était pas historien ; il a cru devoir s'entourer de toutes les informations propres à le guider dans ce travail, et a consulté plusieurs érudits tant de la Suisse française que de la Suisse allemande, et s'il n'a pas toujours été aussi exact qu'on pourrait le désirer, ce n'est pas faute de recherches. Plusieurs de ces cartes d'ailleurs approchent de toute l'exactitude qu'on peut réclamer du sujet. Le choix et la distribution des couleurs nous paraissent au contraire laisser à désirer. Dans les cartes où figurent les possessions de la Savoie et celles de la maison de Habsbourg-Autriche, il est difficile parfois de distinguer ce qui appartient à la première et à la seconde. Mais, en dépit de cette imperfection et de quelques autres, il serait bien à désirer que ce recueil fût introduit dans nos écoles du degré moyen (Collèges classiques et Ecoles réales du même degré), où l'on doit savoir assez d'allemand pour comprendre la nomenclature. Il pourrait aussi en être fait une édition française, mais il faudrait que ce fût à frais communs entre les cantons et demi-cantons français. Si l'entente est possible et facile entre les gouvernements pour le dessin, le chant, l'écriture, elle doit l'être également sur le terrain absolument neutre de la cartographie historique.

A. D.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

Raccordement de l'école primaire et des établissements secondaires.

Monsieur le rédacteur,

Mon étude comparée de l'enseignement public dans les 25 Etats de la Confédération est terminée ; mais, bien que je me sois limité aux questions principales et principielles, sans entrer dans aucun détail, mon travail

a tellement dépassé les dimensions d'un *article*, que je me suis vu forcé de le publier sous forme de brochure¹.

Je tiens cependant à vous communiquer au moins sommairement le résultat le plus frappant qui s'en dégage au point de vue du *raccordement* de l'enseignement primaire avec l'enseignement secondaire, surtout « classique. » Ce raccordement ne peut exister qu'à la condition que l'âge minimum d'admission au progymnase (« Collège ») soit fixé à 12 ans révolus. C'est là le trait caractéristique ; le reste en est une simple conséquence.

Voici donc ce qui ressort de la comparaison des 25 cantons :

I. *Age d'admission* :

Dans 21 cantons, l'admission a lieu à 12 ans révolus et même plus tard.

Dans 1 canton elle peut avoir lieu, *d'après le règlement*, à 11 ans révolus, mais *l'usage général* la porte à 12 ans révolus au moins (Fribourg).

Dans 1 canton elle a lieu à 10 ans révolus, mais va maintenant être portée à 12 ans (Berne).

Dans 3 cantons elle a lieu à 10 ans révolus (Bâle-Ville, Neuchâtel et le Tessin).

Dans 1 canton elle a lieu à 9 ans et même à 8 1/2 (*Vaud*).

II. L'étude d'une *langue étrangère* commence :

Dans 20 cantons à 12 ans révolus.

Dans 1 canton à 11 ans révolus (Berne).

Dans 3 cantons à 10 ans (Bâle-Ville, Neuchâtel, le Tessin).

Dans 1 canton à 9 ans (*Vaud*).

III. L'étude du *latin* commence :

Dans 20 cantons à 12 ans révolus et même plus tard.

Dans 1 canton à 11 ans (Berne).

Dans 4 cantons à 10 ans (Bâle-Ville, Neuchâtel, Tessin et *Vaud*).

IV. L'étude du *grec*, facultative dans la plupart des cantons, commence :

Dans 1 canton à 17 ans (Schwytz).

Dans 1 canton à 16 ans (Uri).

Dans 4 cantons à 15 ans (Genève, Lucerne, Zoug).

Dans 14 cantons à 14 ans.

Dans 2 cantons à 13 ans (Bâle-Ville, Zurich).

Dans trois cantons à 12 ans (Fribourg, Valais, *Vaud*).

V. L'étude des *mathématiques* (géométrie d'abord, algèbre ensuite) commence :

Dans 1 canton à 11 ans (Neuchâtel).

Dans 8 cantons à 12 ans.

Dans 5 cantons à 13 ans.

Dans 7 cantons à 14 ans (y compris *Vaud*).

Dans 3 cantons à 15 ans (Genève, Unterwald-Nidwald, Zoug).

Dans 1 canton à 17 ans (Schwytz).

VI. L'étude des *sciences physiques et naturelles* commence :

Dans 1 canton à 10 ans (Bâle-Ville ; on y fait, sans doute, ce que j'avais demandé dans ma brochure de l'année passée : développement graduel des « leçons de choses » en un véritable enseignement scientifique).

Dans 9 cantons à 12 ans.

Dans 7 cantons à 13 ans.

Dans 3 cantons à 14 ans (Fribourg, Schwytz, Neuchâtel).

Dans 3 cantons à 15 ans (Grisons, Unterwald-Nidwald, Valais).

Dans 2 cantons à 16 ans (Lucerne et *Vaud*).

¹ De l'enseignement public au point de vue social. Chez F. Payot, Lausanne.

Il ressort de cette comparaison que *quatre* cantons seulement, dans la Confédération, sont privés du raccordement complet entre l'enseignement primaire et secondaire, et cela à cause de l'âge d'admission au progymnase (10 ans pour Bâle-Ville, Neuchâtel et le Tessin, 9 ans pour *Vaud*) et le début prématuré de l'étude des langues mortes. — Tout cela, on le voit, se rapporte plus spécialement à l'enseignement « classique ; » c'est qu'en effet le progymnase réel (Ecole industrielle) ne débute en général que deux ans plus tard que le progymnase classique; ce qui vaut pour celui-ci, vaut donc à plus forte raison pour celui-là; le progymnase réel de Lausanne (Ecole industrielle) admet comme le progymnase classique (Collège) à 9 ans; mais, si l'excellent projet de réorganisation de son Directeur est admis, cet établissement n'admettra plus qu'à 11 ans et aura, dans sa division supérieure, une nouvelle (3^{me}) section, la section professionnelle (arts et métiers). — Cette réforme comblerait une des lacunes les plus importantes de l'enseignement public à Lausanne.

16 mars 1887.

A. HERZEN.

Revision de la loi scolaire.

Fonctions d'église.

(Extrait du rapport fait à la conférence du cercle de St-Cierges.)

Nous revendiquons énergiquement ici le droit de tout citoyen suisse reconnu par la Constitution fédérale, à savoir la liberté de conscience. Or, pour l'instituteur vaudois, elle n'existe pas, puisqu'il doit faire acte d'adhésion à l'Eglise nationale en entrant à l'école normale, s'il veut jouir des avantages du subside, et cela uniquement en vue des fonctions d'église. Est-ce que cela ne contraste pas avec les idées modernes de liberté sous toutes les formes, dont on ne cesse de faire retentir les tribunes publiques ? — Permettez-nous d'emprunter à la *Bibliothèque universelle*, une citation de M. Polak, inspecteur d'école en Prusse.

« Je commençai, — nous raconte-t-il, — par rappeler que l'église et
» l'école, en tant que puissances éducatives, ont une mission commune,
» de même que la pédagogie et la théologie se tiennent par la main, et que
» l'instituteur et l'ecclésiastique doivent se considérer comme travaillant à
» une même œuvre. J'accentuai chaudement les devoirs qui découlent, pour
» le maître, de cette union foncière dans l'éducation chrétienne de l'enfant.
» C'était là l'idéal, le tableau de ce qui devait être ; mais ces principes
» posés je peignis la réalité. Pourquoi donc offrait-elle une image si diffé-
» rente ? Je m'attachai à montrer d'abord que l'accord était souvent com-
» promis par les mesquines préoccupations des collaborateurs, qui, au
» lieu de se donner joyeusement la main, se livraient entre eux une guerre
» souterraine et souvent s'entrejalousaient, pleins d'orgueil, de dureté et
» de défiance réciproque. Surtout, fis-je observer, il paraissait fâcheux de
» chercher ce lien sacré dans des fonctions officielles, dans la surveillance
» de l'un comme inspecteur local, dans le service de l'autre comme sacris-
» tain¹. Ces charges accessoires sont pour tous deux un fardeau ; elles
» éloignent au lieu de rapprocher. Combien souvent pasteur et instituteur

¹ Chantre chez nous.

» ne seraient qu'un cœur et qu'une âme si, entre eux deux, ne s'interposaient l'inspecteur d'école et le chantre de la paroisse ! La mission éducative de l'école, voilà le lien sacré ! Le maître le resserre en se montrant animé d'un esprit religieux et en travaillant en communion de pensée avec l'église, bien plus qu'en s'acquittant des devoirs infimes de chantre. Il n'est pas convenable d'entourer ces fonctions-là, que chacun peut remplir sans vocation spéciale, d'une auréole sacerdotale et de leur donner le pas sur les fonctions scolaires proprement dites. Il n'est pas bien d'habiller ainsi le pédagogue en sacristain pour l'honorer, de le soustraire à l'école pour le confisquer au profit du culte, de faire peser la mauvaise humeur éveillée par le subalterne sur l'appréciation de l'instituteur et de son œuvre. »

Cette citation exprime éloquemment nos propres idées et nous demandons, tant au nom de la liberté de conscience qu'au point de vue de l'intérêt de l'école, que l'instituteur soit libéré des fonctions d'église. H. P.

Travaux manuels.

Un cours destiné aux instituteurs aura lieu cet été à Zurich. Ce sera le troisième donné en Suisse. Une « Société pour le développement de l'enseignement manuel en Suisse » a été fondée durant le cours de Berne, en août 1886, et c'est la section de Zurich qui a pris l'initiative du prochain cours. La Confédération accordera un subside aux participants. — Dépense : environ fr. 160 pour voyage, cours, logement et pension.

Voici le programme que vient de publier le directeur du cours, M. Rudin, de Bâle :

1. Le cours durera du 11 juillet, à 8 h. du matin, au 6 août, à midi.
 2. L'ordre du jour général est le suivant :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 6-8, 9-12, 2-6 h., trav. manuels.
Mercredi, de 6-8, 9-12, 2-4 1/2 h., trav. manuels ; de 5-6 h., théorie.
Samedi, de 6-8, 9-12 h., trav. manuels ; de 3-4 h., théorie.
 3. Objets du cours :
a) Menuiserie ; b) Cartonnage ;
c) Modelage ; d) Sculpture sur bois.
 4. La menuiserie et le cartonnage forment un groupe ; le modelage et la sculpture un autre groupe. Dans sa demande d'inscription, chaque participant doit indiquer le groupe qu'il choisit ¹.
 5. Les participants sont tenus de se conformer exactement à l'ordre du jour.
 6. A la clôture du cours aura lieu une exposition des ouvrages.
 7. Le cours coûte 50 fr., plus 10 fr. comme dédommagement pour les matériaux.
 8. On peut se faire inscrire, jusqu'au 11 juin, auprès de M. Schæppi, conseiller national, Oberstrass, Zurich.
- Sujets qui seront traités dans les heures de théorie :
1. Histoire de l'enseignement manuel des garçons. S. Rudin.

¹ Chaque groupe comprend une branche principale et une branche secondaire. Le temps consacré à la principale (menuiserie ou modelage) est double de celui donné à la secondaire (cartonnage ou sculpture).

2. Son développement en Suisse : a) avant 1882 ; b) depuis 1882. S. Rudin.
3. Extension de l'enseignement manuel des garçons : a) à l'étranger ; b) en Suisse. S. Rudin.
4. Organisation et programme des écoles suisses de travail manuel. S. Rudin.
5. Rapports de l'enseignement manuel avec l'école primaire et l'école professionnelle. Schæppi, conseiller national.
6. Enseignement manuel et enseignement de la gymnastique. G. Fautin.
7. L'âme et la main. Gaticker. L. M.

P. S. — Nous apprenons que le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud n'accordera pas de subsides pour le cours de Zurich. Il est occupé dans ce moment de l'introduction des travaux manuels à l'Ecole normale, et il espère pouvoir ensuite organiser, dans notre canton même, des cours destinés aux instituteurs.

BIBLIOGRAPHIE

Notre littérature scolaire vient de s'enrichir par la publication d'un *Recueil de chant*, édité au prix de 1 franc, par P. Pignat de Sion, et approuvé par la Direction de l'Instruction publique des cantons de Valais et de Fribourg.

Cet ouvrage qui en est à sa deuxième édition, a été fait sur un plan nouveau. La théorie élémentaire qui constitue sa préface, a été rédigée dans les deux langues ; les 125 morceaux qui suivent ont des paroles françaises, ainsi que la traduction allemande placée au-dessous des notes.

Cet avantage permet ainsi à l'un ou à l'autre de ces chœurs d'être chanté par tous dans nos fêtes cantonales, intercantionales et même fédérales.

C'est sans doute dans ce but que le dit recueil contient des morceaux tels que le *Rhin suisse*, l'*Helvétie*, les *Hommes libres*, les *Alpes*, la *Forêt suisse*, la *Liberté*, le *Ranz des vaches*, etc.

A ce point de vue seul, l'ouvrage mérite une place dans la bibliothèque des amateurs de nos fêtes populaires, de tous les amis de la musique en général, des Sociétés de chant, d'étudiants, etc.

Il réalise ainsi toujours mieux la pensée qu'exprimait jadis le poète chansonnier :

Les cœurs sont bien près de s'entendre,
Quand les voix ont fraternisé.

G.

GRAMMAIRE FRANÇAISE A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, par une réunion d'instituteurs neuchâtelois, chez Delachaux et Niestlé. NEUCHÂTEL, 1887, 116 pages.

Nous saluons avec plaisir cette nouvelle grammaire, fruit du labeur intelligent et consciencieux de plusieurs hommes d'école du canton. Les grammaires, dira-t-on, ne manquent pas et chaque année en voit éclore. Mais, en dépit de toutes ces publications, un ouvrage nous manquait qui, en tenant compte des travaux érudits, fût assez élémentaire pour être mis entre les mains des élèves de nos écoles primaires. Or, le livre que nous

annonçons réunit les deux qualités essentielles à un ouvrage de ce genre : *Clarté* et *brièveté*.

Quant à la Méthode nous attendons, pour l'apprécier, que le livre du maître ait paru.

Nous aurions beaucoup aimé à voir disparaître de ce livre élémentaire des termes inusités en français, comme *prédicat*. On nous dit qu'il est en quelque sorte imposé à la rédaction. Simplification, voilà ce qu'on doit désirer dans un résumé des règles de la langue qui, selon nous, doit s'étudier dans les auteurs ou les livres de lecture plus encore que dans les grammaires. Mais, puisqu'on ne peut pas se passer de grammaire, la plus simple est la meilleure, à condition d'offrir à l'élève la substance nécessaire.

PARTIE PRATIQUE

DICTÉES ET PROBLÈMES D'EXAMENS

Une noce normande.

La dictée suivante a été faite aux aspirants et aspirantes au brevet d'instituteurs et institutrices primaires à Neuchâtel (avril dernier). Les fautes n'ont pas manqué comme on pense. Ce morceau est tiré de Flaubert, mais il a été arrangé pour la circonstance.

Les conviés arrivèrent de bonne heure dans des carrioles, des chars à bancs, des cabriolets, véhicules de toutes sortes, trainés par des chevaux lancés au trot. Il en vint de quelque dix lieues à la ronde, car la parenté tout entière avait été invitée, ainsi que toutes les connaissances qu'on n'avait revues depuis plus ou moins longtemps.

Dès qu'on entendait des coups de fouet derrière la haie, la barrière s'ouvrait. Une carriole entraît au galop, s'arrêtait court devant le perron, et par tous les côtés vidait son monde, qui se frottait aussitôt les genoux et s'étirait les bras. Les dames en bonnet avaient des robes qu'elles avaient imitées de la ville, des chaînes de montre en or, des pélerines à bouts croisés dans la ceinture ou de petits fichus de couleur que des épingles fixaient dans le dos. Les gamins, vêtus comme leurs papas, semblaient incommodés par leurs habits neufs et leur première paire de bottes ; à côté d'eux, dans sa robe blanche rallongée, quelque fillette de quatorze à seize ans, sœur aînée sans doute, rougeaude, ahurie, les cheveux empommadés. Les valets n'étant pas assez nombreux, les messieurs retroussaient leurs manches et déharnachaient eux-mêmes les chevaux.

Ils étaient vêtus bien différemment : bons habits qu'on avait exhibés pour la solennité seulement, redingotes à grandes basques flottant au vent, à collet cylindrique, à larges poches, vestes de gros drap, assorties avec quelque casquette cerclée de cuivre à sa lisière, habits-vestes très courts, ayant dans le dos deux gros boutons rapprochés et dont les pans semblaient coupés à la hache. Quelques-uns portaient simplement la blouse de cérémonie, c'est-à-dire avec un col rabattu, le dos froncé en petits plis et la taille attachée très bas.

Et les chemises sur les poitrines bombaient comme des cuirasses. Toutes les têtes étaient tondues à neuf, chaque visage rasé de près. Quelques paysans même, levés dès avant l'aube, n'ayant pas vu clair pour leur toi-

lette, avaient des balafres en diagonales le long des mâchoires, des pelures d'épiderme larges comme des écus et qu'avait enflammées le grand air de la route.

On se rendit à pied à la mairie et de là à l'église, distante d'une demi-lieue. Le cortège, d'abord semblable à une écharpe de couleurs, s'allongea peu à peu et finit par se couper en différents groupes qui s'attardaient à causer. En tête venait le ménétrier, son violon empanaché de rubans, que suivaient les époux ; la foule des invités cheminait immédiatement après. Les invités marchaient au hasard, la jeunesse tout à la queue, cahin-caha, ou jouant le long des sentiers sans qu'on la vit.

Au retour, la table était dressée : quatre aloyaux, six fricassées de poulets, trois gigots, le tout flanqué d'andouilles, couvraient le milieu de la table.

Aux angles, quelques carafons d'eau-de-vie et du cidre doux en bouteille. De grands plats de crème jaune, qui flottaient d'eux-mêmes au moindre choc, présentaient, dessinée en arabesques, chacune des initiales des époux. Un pâtissier, nouveau-venu dans le pays, avait soigné les tourtes et les nougats ; il avait aussi conçu une pièce montée gigantesque : une tour à base de carton, bleue, avec portique, colonnades, cariatides de stuc et niches constellées d'étoiles en papier doré. Au-dessus, un étage en gâteau de Savoie avec fortifications en amandes, raisins secs et quartiers d'orange. Enfin, tout au haut, une plate-forme agrémentée de rochers, de lacs de confiture couverts de bateaux en écales de noisette, même d'un petit amour, se balançant sur une escarpolette dont les poteaux de chocolat étaient surmontés de boutons de roses naturelles.

Quelle que fût la chaleur du jour, et bien que chacun eût pris, déjà en arrivant, une solide collation, on mangea jusqu'au soir. Etaient-ils fatigués, les convives allaient se promener un instant, jouaient une partie de bouchons, puis revenaient sans retard.

Quelque robustes qu'ils fussent, plusieurs de nos Normands s'endormirent néanmoins. Au café, tout se réveillèrent ; on commença la série des toasts, des chansons, des tours de force ou d'adresse.

Enfin le soir vint ; on eut mille peines à atteler les chevaux, gorgés d'avoine jusqu'aux naseaux. Ils ruaient, se cabraient et refusaient d'entrer dans les brancards. Peu à peu, l'ordre se rétablit et les carrioles partirent dans toutes les directions, sauf à verser en route et à jeter sens dessus dessous les gens qui les montaient.

Ecoles normales du canton de Vaud. — Examens d'admission.

a) *Elèves-régentes.*

La hauteur à laquelle se forment et se soutiennent les nuages varie en toute saison et en tout pays suivant la température et la direction des vents. Il en est, surtout parmi les nues pourchassées des tempêtes, qui rasant les sommets des édifices et des arbres ; d'autres planent à plusieurs centaines de mètres d'élévation ; d'autres encore sont au niveau des plus hautes cimes de montagnes, et tous les aéronautes qui, dans leurs ascensions, ont dépassé les sommets des grands pics, ont encore vu des couches

de nuages bien au-dessus de leurs têtes. M. Liais a trouvé une hauteur de onze mille cinq cent quarante mètres pour l'amas de vapeurs le plus élevé dont il ait pris astronomiquement les dimensions : c'est là une altitude dépassant de près de trois kilomètres celle du mont le plus colossal de la planète, et sans doute beaucoup de nuages montent plus haut encore dans l'atmosphère. Quant à l'élévation moyenne de la zone où se condensent les vapeurs, elle semble osciller dans les contrées de l'Europe occidentale entre deux mille et trois mille mètres ; elle dépasserait donc les Vosges et les monts d'Auvergne et ne serait dominée que par l'arête des Pyrénées et les massifs des Alpes. D'ailleurs, cette zone varie nécessairement avec les saisons à cause des changements de température ; elle est plus haute en été, plus basse en hiver.

L'épaisseur des couches de nuages n'est pas moins diverse que l'altitude à laquelle se condensent les vapeurs.

Une personne fait par minute 112 pas de m. 0,75 ; elle a ainsi marché pendant $2\frac{4}{5}$ heures, et elle a parcouru les $\frac{7}{13}$ du chemin total qu'elle avait à faire. On demande la longueur de ce chemin et combien il lui faudra de temps pour parcourir le reste si elle marche avec la même vitesse ?

Rép. La longueur du chemin est de 26208 m. et il lui faudra 2 h. 24 m. pour parcourir le reste du chemin.

Calculs abstraits.

$$24\frac{3}{5} + 51\frac{11}{12} + 9\frac{3}{4} + 28\frac{19}{30} - 1333\frac{1}{2} : 84\frac{2}{3}.$$

b) *Elèves-régents.*

A la vue des grands travaux géologiques accomplis par le choc des vagues sur le littoral des diverses parties du monde, les savants se sont fréquemment demandé quelle est la part de la mer dans la formation des îles. Parmi ces terres qui parsèment la surface de l'Océan, les unes, disposées en groupes ou en séries, les autres, complètement solitaires, comment distinguer celles que la mer a détachées des continents et celles qui, de tout temps, ont existé d'une manière isolée comme des mondes à part ? Est-il même possible, dans l'état actuel de la science, de tenter une classification des îles suivant leur origine ? Oui, cette œuvre peut être commencée. En appelant à son aide les ressources nouvelles que la botanique et la zoologie offrent à la géographie physique, il est permis désormais d'affirmer que, tôt ou tard, on pourra indiquer avec certitude le mode de formation et l'âge relatif de chaque terre océanique.

D'abord il est évident que les îles, les îlots et les écueils rocheux situés dans le voisinage immédiat des côtes sont une dépendance naturelle des continents et en font géologiquement partie. A la base des hautes montagnes qui projettent au loin dans la mer des caps avancés, semblables aux racines d'un chêne, on peut en maint endroit voir, pour ainsi dire, se continuer sous la nappe de l'Océan la crête des chaîons secondaires.

Trois tonneaux contiennent ensemble hl. 24,05 de vin ; le plus grand contient à lui seul les $\frac{3}{5}$ du tout et les deux autres sont de même contenance. Ce vin a été payé fr. 0,53 le litre. Combien chaque tonneau contient-il de litres et combien faut-il revendre le litre pour faire un bénéfice égal au $\frac{1}{5}$ du prix d'achat ?

Rép. Le 1^{er} tonneau contient 1443 l. ; le 2^e et le 3^e, chacun 481 l., et on devra revendre le litre fr. 0,63 $\frac{3}{5}$.

Calculs abstraits.

$$78 \frac{5}{12} - 49 \frac{23}{30} - 8 \frac{2}{3} \times 15 \frac{3}{4}$$

Problèmes pour jeunes filles.

1. Une jeune fille a dépensé en un jour les $\frac{3}{10}$ de son argent, le lendemain les $\frac{4}{10}$ et le surlendemain autant que le premier jour. Quelle fraction de son argent a-t-elle dépensé en tout, et que lui reste-t-il ?

Rép. Elle a tout dépensé.

2. Quatre jeunes filles se partagent 3 paniers de noisettes de la manière suivante : la 1^{re} en prend le $\frac{1}{3}$, la 2^e, le $\frac{1}{4}$, la 3^e, le $\frac{1}{5}$ et la 4^e le reste. Elles décident de partager chaque panier séparément ; le 1^{er} contient 120 noisettes, le 2^e 180 et le 3^e 240. Quelle sera la part totale de chacune ?

Rép. 180 ; 135 ; 108 et 117.

3. Quelle est la longueur totale de 3 rouleaux de toile qui ont, le 1^{er}, 24 $\frac{1}{5}$ m. (24,2 m.) ; le 2^e, 28 $\frac{3}{4}$ m. (28,75 m.) et le 3^e, 40 $\frac{1}{8}$ m. (40,125 m.) ?

Rép. 93 $\frac{3}{40}$ m. ou 93,075 m.

4. Il faut 1 $\frac{1}{5}$ m. de toile pour une chemise. Combien pourra-t-on en faire avec une pièce de toile de 12 m. ?

Rép. 10.

5. Une vieille cuisinière dit qu'après 25 années de service, elle s'est créée un revenu annuel de 300 fr. Quel capital a-t-elle dû acquérir, s'il est placé au 5 % ?

Rép. fr. 6000

6. Un volume coûte fr. 2,50 ; si l'on en prend une douzaine, on jouit d'un rabais de 8 %. Que payera-t-on la douzaine ?

Rép. fr. 27,60.

7. Une femme a besoin de 10 m. de mousseline à m. 1,2 de largeur ; elle n'en trouve point que de celle à m. 0,80 de large. Combien devra-t-elle prendre de mètres de cette dernière ?

Rép. 15 m.

8. Une veuve achète sa provision de bois à fr. 12,50 le stère ; les dimensions du tas qu'elle fait mesurer sont : longueur 6 m. et hauteur m. 2,5. Que payera-t-elle, la longueur des bûches étant de 1 m. ?

Rép. fr. 187,50,

9. Une famille de 5 personnes a dépensé, en 6 jours, pour fr. 12 de pain, fr. 8,40 de viande et fr. 2,80 de lait. Combien dépenserait, dans la même proportion, une autre famille de 8 personnes, en 10 jours ?

Rép. pain fr. 32, — viande fr. 22,40 et lait fr. 7,47.

10. Une jeune fille entrée en pension le 1^{er} mai 1885, en est sortie le 15 octobre 1886. Combien de temps a duré son séjour ?

Rép. 1 an, 5 mois, 14 jours.

Ecoles primaires de Lausanne. - Examens de 1887.

Comptabilité.

2^{mes} classes des filles.

Prix de revient d'un vêtement complet pour hommes.

Un tailleur d'habits, rentré au pays après avoir fait son tour d'ouvrier, s'établit pour son compte et ouvre un magasin. Un de ses amis, qui tient à être son premier client, lui fait la commande d'un vêtement complet, soit : veston, pantalon et gilet.

Le prix n'est pas convenu d'avance ; il est seulement entendu que le coût sera le plus réduit possible tout en assurant au tailleur un bénéfice légitime.

Le tailleur se met à l'œuvre, et, récapitulant ce qu'il a employé, il trouve que les marchandises suivantes ont été nécessaires : m. 3,45 d'étoffe nouveauté à fr. 13,70 le mètre ; m. 1,10 satin chine pour doubler le veston, à 4 fr. le mètre ; m. 0,75 de doublure pour les manches à fr. 1,10 le mètre ; m. 1,20 de doublure noire, glacée, pour les poches à fr. 0,85 le mètre ; m. 0,40 de doublure forte pour les poches du pantalon à fr. 0,95 le mètre ; m. 0,80 de doublure pour dos de gilet à fr. 1,90 le mètre ; m. 0,60 de doublure gommée pour dos de gilet à fr. 0,45 le mètre ; m. 0,50 de doublure croisée pour pantalon à fr. 0,85 le mètre ; m. 7,50 de bordure laine pour veston et gilet à fr. 0,35 le mètre ; menues fournitures : crochet, boucles, boutons, etc., le tout compté à fr. 1,90.

Il a payé : à un ouvrier tailleur pour la façon du veston fr. 13,50 ; au culottier pour le pantalon fr. 4,50 ; à la giletière pour le gilet fr. 3,75.

Sur le conseil de son ancien patron, il évalue ses frais généraux, savoir : sa part de travail comme coupeur, le loyer de son magasin, l'intérêt des marchandises en magasin, les frais d'éclairage, de chauffage, etc., au 15 % des dépenses ci-dessus.

Son bénéfice étant de 5 % de la dépense, frais généraux compris, on demande à quel prix le complet doit être facturé ? — Rép. fr. 97,08.

NOMINATIONS

Canton de Vaud. — Régents.

MM. *Lavenex* David, à Penthaz. *Jaccard* Paul, à Chexbres. *Fontannaz* Elie, à Tolochenaz. *Tharin* Lucien, à Cremin. *Rieben* Louis, à Faoug. *Pasche* François, à Huémoz. *Viret* Alfred, à Ursins. *Pache* Antoine, à Sarzens. *Nicole* François, au Séchey.

Régentes.

Mlles *Grandguillaume* Pauline, Concise. *Chevalley* Alice, Lavigny. *Coucet* Victorine, Corcelles s/Payerne. *Becker* Christine, Moudon. *Aubert* Emma, Féchy. *Epitaux* Nancy, Denens. *Margairaz* Julie, Montreux.

Rectification.

A propos de l'article des *Manuels*, lisez : *Der beste Lehrer ist das Schulbuch*, au lieu de : *Das beste Buch ist der Lehrmeister*, qui dit le contraire.